

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue jeudi,
le 1^{er} octobre 2009 à 19h30 au Centre communautaire de Luskville, située au 2024 route
148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers Lawrence
Tracey, Jim Coyle, et Garry Dagenais.

ABSENCES MOTIVÉES : Harold McKenny, Brian Middlemiss et Raymond Gougeon.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

Ouverture de la séance à 20h05.

09-10-340

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Liste des factures à payer
3. Liste des engagements de dépense
4. Demande de M. Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier – terrain affecté par le règlement de la MRC des Collines de contrôle intérimaire # 134-08
5. Responsabilité du drainage – M. Guy Chantigny et Jocelyne Trépanier
6. Demande de lotissement – M. Guy Chantigny et Mme Jocelyne Trépanier
7. Demande à la CPTAQ – 101 chemin Parker – Roy Nugent
8. Changement de nom d'une partie du chemin du Vallon à chemin Fraser
9. 1033, rue de Clarendon
10. Association du chemin Kennedy
11. Association du chemin des Faucons
12. Correction - toponymie – chemin des Huarts
13. Améliorations – réseau routier municipal – chemin Pères-Dominicains
14. Contrat de pavage - certaines sections de chemins
15. Bornes sèches
16. Projet incinérateur
17. Dépotoir municipal
18. Cours d'eau Tracey – digue de castors
19. Lampadaire solaire – intersection Therien & route 148
20. Dossier – ancienne assiette du chemin Terry-Fox
21. Levée de la séance

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu:

Adoptée

09-10-341

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **57 062,05 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 30 septembre 2009 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

09-10-342
FACTURE À PAYER – DAGUA

CONSIDÉRANT l'offre reçu par Dagua Inc. pour la fourniture d'équipements modulaires de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation de Cima +;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'offre de Dagua Inc. pour les équipements modulaires de traitement de l'eau et paie jusqu'au 31 décembre la facture de 540,512 \$.

Cette somme sera financée à même la taxe d'accise sur l'essence.

Adoptée

09-11-343
LISTE DES ENGAGEMENTS

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **66 584,56 \$** taxes incluses.

Adoptée

09-10-344
APPUI À LA DEMANDE DE M. GUY CHANTIGNY ET MEM JOCELYNE TRÉPANIÉ

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité appuie la demande des propriétaires M. Guy Chantigny et Mme Jocelyne Trépanier pour l'ensemble de la propriété située au sud du chemin du Canal.

Adoptée

09-10-345
DEMANDE DE LOTISSEMENT – M. GUY CHANTIGNY ET MME JOCELYNE TRÉPANIÉ

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par

N'ayant pas reçu de secondaire, la proposition est rejetée.

Rejetée

09-10-346

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. – Roy Nugent – 101 chemin Parker

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 3118026, soit les parcelles 1, 4 et 5, démontrées sur le plan projet de l'arpenteur géomètre Michel Fortin, sous ses minutes 17344;

CONSIDÉRANT QU'une demande de reconnaissance de droits acquis sera produite à la C.P.T.A.Q. pour l'utilisation autre qu'agricole des parcelles 2 et 3 démontrées sur le plan projet de l'arpenteur géomètre Michel Fortin, sous ses minutes 17344;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'utilisation autre qu'agricole d'une partie du lot 3118026, soit les parcelles 1, 4 et 5, démontrées sur le plan projet de l'arpenteur géomètre.

Adoptée

09-11-347

CHANGEMENT DU NOM D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU VALLON À CHEMIN FRAZER

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires impliqués ont signés une demande pour le changement de nom d'une partie du chemin du Vallon;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin du Vallon, M. Jean Duchesne, appui la demande sans objection et qu'il autorise le changement du nom de la partie sud du chemin du Vallon à chemin Frazer;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot vacant (matricule 3444-64-8545), M. Hugh Hammond, appui la demande en signant une autorisation à un droit de passage aux propriétaires donnant accès à la partie sud du chemin du Vallon;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité, par les membres habiles à voter et présents à la réunion du 17 août 2009, au Conseil d'appuyer la demande de changer le nom de la partie sud du chemin du Vallon à chemin Frazer;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE le Conseil appui la demande de changer le nom de la partie sud du chemin du Vallon à chemin Frazer.

Adoptée

09-10-348

DOSSIER LITIGIEUX ET INFRACTIONS – 1033 Clarendon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite accélérer le processus d'application de divers règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été inspecté par l'inspecteur en urbanisme ainsi que le chef pompier du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît qu'il y a infraction et que le bâtiment vétuste et insalubre représente un risque en matière de sécurité civile;

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise l'inspectrice en bâtiments et environnement, Mme Isabelle Côté, à transmettre à nos conseillers juridique le dossier suivant pour une injonction afin de barricader les lieux :

2542-30-1737

1033, rue de Clarendon

Adoptée

09-10-349

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – ASSOCIATION CHEMIN KENNEDY

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association du chemin Kennedy;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association du chemin Kennedy (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2010, conditionnellement à ce qu'ils obtiennent tous les documents légaux requis avant le 1^{er} décembre.

Adoptée

09-10-350

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – ASSOCIATION CHEMIN DES FAUCONS

CONSIDÉRANT la demande des membres de l'Association du chemin des Faucons;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la reconnaissance de l'Association du chemin des Faucons (chemin de tolérance), telle que présentée aux documents fournis par les membres, le tout pour l'année 2010, conditionnellement à ce qu'ils obtiennent tous les documents légaux requis avant le 1^{er} décembre.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

POUR

Jim Coyle
Lawrence Tracey

CONTRE

Garry Dagenais
Dr Jean Amyotte
Edward McCann

Rejetée

09-11-351

COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'enregistrer les odonymes auprès de la Commission de la Toponymie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite apporter une correction dans l'épellation du chemin des Huarts pour chemin des Huards;

Il est

Proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE ce Conseil avise la Commission de Toponymie du Québec d'apporter la correction dans l'épellation du chemin des Huarts pour chemin des **Huards**.

N'ayant eu aucun proposeur ni de secondaire, la résolution est donc rejetée.

Rejetée

09-10-352

SUBVENTION – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la lettre du ministre M. Norman McMillan, datée du 16 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux non prévus au budget devront être effectués sur le chemin des Pères-Dominicains;

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande au ministre M. Norm McMillan d'ajouter le chemin des Pères-Dominicains à la liste de chemins inscrits à la lettre du 16 septembre ou d'octroyer une enveloppe spéciale supplémentaire de 15 000,00 \$ pour ce chemin.

Adoptée

09-10-353

CONTRAT DE PAVAGE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise les travaux de pavage selon la liste et les prix soumissionnés par Jason Hynes Construction Inc., sauf la rue St-John au montant de 17 500,00 \$ pour un total de 31 600,00 \$.

Adoptée sur division

09-10-354
BORNES SÈCHES

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 3 000,00 \$ pour l'installation de 2 bornes sèches sur le chemin Steele et la route 148.

Adoptée

09-10-355
LOCATION DE MACHINERIE – DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise un budget de 2 500,00 \$ pour l'agrandissement de la tranchée au dépotoir, si besoin.

Adoptée

09-10-356
BARRAGES DE CASTORS – RUISSEAU TRACEY

CONSIDÉRANT les risques d'inondation ou de dégâts importants aux infrastructures municipales;

Il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la MRC des Collines et au responsable des cours d'eau de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever les barrages de castors sur le ruisseau Tracey aux abords des chemins municipaux.

Adoptée

09-10-357
ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 4 200,00 \$ pour l'installation d'un système d'éclairage par lampadaire solaire au coin des chemins Thérien et de la route 148.

Adoptée

09-10-358

**SIGNATURE – DOCUMENTS LÉGAUX LITIGE – ANCIENNE ASSIETTE –
CHEMIN TERRY-FOX**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le maire et le directeur général à signer tout document légal pour le transfert ou la cession des terrains en litige sur l'ancienne assiette du chemin Terry-Fox dans le but de régler ce litige sans autres frais pour la municipalité.

Adoptée

09-10-359

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h10 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL